Compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2016

<u>Présents</u>: Christian PAILLOUX, Maria SENECTAIRE, Odile VELLET, Marie-Paule CHAZAL-COULON, Anne-Sophie BAGE, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLOT, Maïté BARBECOT, Arlette GENDRONNEAU, Arnaud LAPRA.

<u>Excusés</u>: Patrice LEBOUCHARD (pouvoir donné à Odile VELLET), Gérard GUITTARD (pouvoir donné à Marie Paule CHAZAL), Julien ADAMI (pouvoir donné à Maïté BARBECOT), Guy GALLAIS (pouvoir donné Arnaud LAPRA), Jean-Luc MIOCHE (pouvoir donné à Arlette GENDRONNEAU)

Secrétaire de séance : Maïté BARBECOT

ORDRE DU JOUR:

- D.I.A.
- Délibération achat cimaises
- Poste secrétariat
- Information urbanisme
- Chapelle Sainte Madeleine
- A.V.A.P
- Point travaux ruelles de bourg
- Informations diverses.

DIA (huis-clos):

- Une maison à Chadrat rue des coues , parcelle ZL206 (54 m2 pour la somme de 20 000 euros), pour rappel ce bâtiment avant était classé grange, il est maintenant classé maison.
- Un terrain (non constructible) Z083 de 834 m2 pour la somme de 3500 euros
- Une maison rue du Potoux parcelle ZP310 pour 148 000 euros

Pour chacun de ces biens les élus ne souhaitent pas préempter.

Délibération achat cimaises

Une délibération est prise pour rembourser Odile VELLET de l'achat des cimaises réservées aux expositions à la chapelle Sainte Madeleine pour la somme de 103 euros.

Poste secrétariat

Maryline VENISSE vient de faire part de son arrêté de nomination à la mairie de Vernine. Par conséquent une réflexion s'engage sur la fermeture ou non de son poste et sur le profil du nouveau poste à ouvrir. Après discussion il est décidé de fermer le poste actuel et de réfléchir sur les besoins en terme de personnel de la commune sur le long terme afin d'ouvrir un poste en adéquation avec ces besoins.

Informations urbanisme

- Un point est fait sur la position des élus concernant les travaux réalisés et constructions, dans le cas où ils sont non conformes aux documents présentés (permis, photos, plan...).

Certaines décisions et autorisations ne relèvent pas nécessairement du conseil municipal, néanmoins les élus saisis des dossiers restent attentifs et vigilants même dans le cas où cela ne relève pas de leur domaine de compétence.

Arnaud LAPRA propose de mettre en place un protocole avant toute construction ou réfection (par exemple un groupe de personnes qui connaîtrait bien le règlement du PLU et de l'AVAP)

Marie Paule CHAZAL propose de faire un courrier aux artisans, une sorte de document pédagogique qui reprendrait les points essentiels à respecter.

- Mardi 11 juillet une rencontre est prévue avec le grand Clermont (service de l'ADS) et l'architecte des bâtiments de France afin de discuter d'une expérimentation à Saint-Saturnin qui consisterait à réunir sur un même document les préconisations de l'ABF et le permis de construire.
- La demande de la famille BOUTEILLOUX concernant un projet d'aménagement de l'espace public évolue : ils proposent de construire une véranda qui ne serait donc pas sur l'espace public mais au- dessus. A ce sujet Thierry VALLEIX précise qu'il s'agit donc d'une servitude de surplomb, ce qui est légal tant que la construction envisagée reste dans un cadre précaire et révocable.
 - Il est donc demandé aux conseillers de se prononcer sur la question d'autoriser une servitude de surplomb de l'espace public dans ce cas précis (et non pas de se prononcer sur le projet de véranda présenté) : 7 CONTRE ET 8 POUR.
- Point PLU: monsieur le maire précise que toutes les discussions concernant des demandes relatives au PLU seront menées quand tous les membres du conseil se seront rendus sur les terrains ou bâtiments sujets à ces discussions.

Chapelle Sainte Madeleine:

Concernant l'étude de diagnostic préalable aux travaux de la chapelle Sainte Madeleine (infiltration au niveau de la toiture) la somme de 15 000 euros est provisionnée (avec 40% de subventions éventuelles). Christian PAILLOUX fait part de la sollicitation de l'association AMOS qui cherche un local pour faire vivre ses expositions. D'où la proposition d'étoffer ce diagnostic sur un potentiel réaménagement de la chapelle et d'avoir une réflexion plus globale.

AVAP

Le passage à la CRPS (commission régionale du patrimoine et des sites) prévue en octobre est reporté (faute de place et en raison de documents non finalisés). La prochaine session est programmée le 13 décembre. Le planning est donc le suivant :

- Le 02 septembre : commission locale AVAP (CLAVAP)
- Le 03 septembre : conseil municipal pour délibération AVAP
- Le 05 septembre : tous les documents doivent être envoyés à Lyon

Travaux ruelles de bourg

Ces travaux avancent selon le calendrier établi : enrobés rue des Farges vont être réalisés le 18 juillet, réalisation d'un caniveau central place des courtes et rue des Gourlettes avant fin juillet et à suivre enrobés place et rue des Courtes ainsi que rue de la Poterne et rue des Gourlettes, l'entreprise HUGON actuellement rue côte GROSJEAN terminera celle-ci après leurs congés soit la dernière semaine d'août, l'entreprise COLAS réalisera l'empierrement dans la foulée avant les enrobés. Tout devrait être terminé avant le 15 septembre, excepté le grenaillage.

Informations diverses

- Le logement locatif social type T4 en face la Toison d'Or se libère. Les dossiers doivent être déposés avant le 13 juillet.
- Concernant l'appartement de Chadrat qui est de nouveau loué, les élus et les nouveaux locataires soulignent la qualité des travaux réalisés par les employés communaux.
- SMVVA (syndicat mixte de la vallée de la Veyre et de l'Auzon) : Thierry VALLEIX fait part des dernières études : la qualité des rivières est bonne. Mais concernant les eaux usées, le résultat fait part de la découverte de molécules phytosanitaires dans le réseau d'eaux pluviales (dont certaines molécules interdites)
- Le 21 juillet la commission en charge du Fleurissement et du cadre de vie viendra de nouveau faire un état des lieux de notre village. Arnaud LAPRA propose un circuit dans CHADRAT et la présentation des projets d'aménagement du bourg.
- Une nouvelle rencontre avec les associations des amis de Saint –Saturnin est prévue fin août début septembre.
- Après avoir constaté des différences de traitement des déchets sur d'autres communes (Besse notamment) Marie Paule CHAZAL demande les tarifs du SITCOM
- Concernant le stationnement gênant de certains véhicules (place du marché, rue principale, rue des courtes) il est décidé de faire un courrier pour rappeler aux propriétaires les règles en vigueur.
- La commission solidarité prépare une rencontre avec les nouveaux arrivants le 15 octobre à la grange de mai : afin d'accueillir les habitants qui se sont installés depuis août 2014 et de leur présenter les associations du village. Il est aussi question d'organiser une journée « nettoyage du village » en lien avec la semaine de développement durable en mars/avril 2017.
- Le CLSH demande l'autorisation d'utiliser la grange de mai les mardi/jeudi et vendredi. Il est difficile d'accorder le vendredi en raison de nombreuses sollicitations pour le samedi (et donc préparation de la salle le vendredi). Il est décidé d'accorder le mardi et jeudi pour la période hivernale et de rappeler à l'association les dates de début et de fin d'utilisation.
- L'association du don du sang demande l'autorisation d'utiliser la grange de mai au mois d'août. Le conseil municipal demande à l'association de traiter directement avec la communauté de communes qui assure la gestion de cette salle à cette période.
- Le forum des associations aura lieu le samedi 3 septembre à Saint-Amant-Tallende.
- Arlette GENDRONNEAU fait part du projet du collège Saint-Joseph de construire un nouveau bâtiment pour l'internat (moins onéreux que de rénover l'ancien qui n'est plus aux normes).